

Le PPRE : pour qui ?

Pour l'élève	Pour l'enseignant	Pour les parents
<ul style="list-style-type: none"> • Le PPRE est une aide à surmonter les obstacles propres aux apprentissages, à la maîtrise des compétences et connaissances du socle commun. • Le PPRE est une occasion pour l'élève de s'impliquer, de donner son point de vue, de s'engager dans le programme mis en œuvre pour l'aider à progresser. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPRE conduit l'enseignant à renforcer ses efforts de différenciation pédagogique. • <u>La circulaire 2006/138 précise :</u> « <i>Le PPRE insiste dans sa dénomination même sur la dimension de programme : il est constitué d'une action spécifique d'aide et, le cas échéant d'un ensemble d'autres aides coordonnées. Pour en garantir l'efficacité, cette action spécifique est intensive et de courte durée</i> ». • Le PPRE est un outil de communication avec la famille et les partenaires sur la difficulté scolaire de l'élève. • Le PPRE est un document écrit et daté qui permet de garder trace des aménagements et aides apportées à l'élève. Il est un élément qui complète les dossiers d'orientation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPRE, à partir des ressources familiales, invite la famille à participer activement à l'aide à apporter à leur enfant. • Le PPRE permet à la famille de donner son point de vue sur la situation scolaire de leur enfant. • Le PPRE informe la famille sur le parcours scolaire de leur enfant régulièrement, sur les aménagements et sur les aides mises en œuvre à l'école, sur les effets de ces aides. • Le PPRE aide les familles à cheminer lorsqu'une orientation s'impose.